

Livret d'accueil PASS

2025-2026



Le mot de l'Assesseur	2
1. Vos interlocuteurs	3
2. Se rendre à l'UFR3S	4
3. Organisation générale	5
4. Organisation des enseignements	6
Organisation des cours magistraux (CM)	7
Rotation dans les amphithéâtres	7
Organisation des travaux dirigés (TD)	7
Inscription pédagogique dans les différentes filières	7
5. Discipline	8
Accès dans les locaux de l'UFR3S	8
Respect des locaux et des matériels :	8
Parking à vélos	8
6. Modalités de validation du PASS	9
7. Tutorat	9
8. Organisation des épreuves écrites terminales	10
Organisation Générale des Epreuves Terminales	10
Etudiants en situation de handicap	10
Convocation	10
Discipline des épreuves	10
9. Procédure d'admission dans les études de santé	11
Epreuves d'admission de premier groupe	11
Epreuves d'admission de second groupe	11
10. Obligations vaccinales à l'entrée des études médicales	11
11. Formation pratique- Stage d'initiation aux soins	12
12. Santé	12
13. Vie quotidienne	12
Bibliothèque Universitaire Santé Learning Center	13
Restauration	14
Recommandations utiles	15

Le mot de l'Assesseur

Chers étudiants

Je vous souhaite une très bonne année universitaire qui sera, j'en suis certain, riche et passionnante.

Après avoir décroché votre baccalauréat, après la procédure Parcoursup qui vous aura parfois demandé un peu de patience, vous voici désormais dans le Parcours d'Accès Spécifique Santé. Ces premiers succès vous ouvriront peut-être les portes vers les études de santé dont vous rêvez.

Mais attention, accéder en PASS ne signifie pas un accès systématique à la filière désirée ! L'année qui s'ouvre vous demandera travail, méthode, régularité, rigueur et persévérance. Votre motivation et votre envie d'accéder aux études de santé ne suffisent pas. Vous le savez, le PASS reste une année sélective : il faudra valider l'ensemble de vos examens en première session - majeure santé (BCC1, BCC2, et BCC3) et mineure d'ouverture (BCC4) - et vous classer parmi les meilleurs. Ensuite, trois cas de figure : une admission directe, une convocation aux épreuves orales pour démontrer vos compétences de futur professionnel de santé (empathie, écoute, analyse, argumentation, éloquence, ...) ou un accès en LAS2 correspondant à votre mineure d'ouverture. Pour ceux n'ayant pas validé leurs BCC en première session, des secondes sessions existent : même si l'accès aux filières de santé ne sera plus possible en PASS, vous pourrez encore valider votre année et accéder à la LAS2 pour déposer votre seconde candidature aux études de santé. D'autres encore ne seront pas parvenus à valider cette première année d'enseignement supérieur. Dans ce cas, si vous désirez toujours accéder aux filières de santé, vous devrez d'abord valider une licence « classique » pour déposer votre seconde candidature en LAS2 l'année suivante. Aucune circonstance, même exceptionnelle, n'autorise le redoublement de l'année de PASS.

Vous ne le saviez peut-être pas, mais pour vous aider à réussir dans cette année exigeante, un tutorat a été mis en place. Labellisé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, vous allez pouvoir, pour une modique somme, bénéficier d'un accompagnement régulier à l'aide de tuteurs spécialement préparés, en lien avec les enseignants des différentes disciplines de la majeure santé. C'est une véritable chance ouverte à tous qu'il faut saisir dès la rentrée.

Choisir l'Université de Lille et l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Santé et du Sport (UFR3S) vous immergera dans un environnement plus que favorable ! Forte de ses 23000 étudiants, dont plus de 10000 en médecine et paramédical, 2800 en pharmacie ou encore 900 en odontologie, l'UFR3S regroupe 34 équipes de recherche de niveau international, en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille, le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ou encore l'Institut Pasteur de Lille. Le campus santé comprend notamment l'UFR3S-Médecine, l'UFR3S-Odontologie, l'UFR3S-Pharmacie, l'UFR3S-Ingénierie et management de la santé (ILIS), l'École de Maïeutique à l'Institut Gernez-Rieux, et des Instituts de Masso-Kinésithérapie partenaires. C'est au sein de l'UFR3S-Médecine. C'est au sein de l'UFR3S-Médecine, sur le pôle Formation, que vous suivrez les cours en santé, du lundi au jeudi. Les mineures d'ouverture auront lieu le vendredi au sein des campus Santé ou de la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique (FSSEP) de l'UFR3S, ou encore sur les sites universitaires de Pont de Bois ou Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq.

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives met tout en œuvre pour vous assurer la meilleure année universitaire possible.

Bonne rentrée et bonne année universitaire !

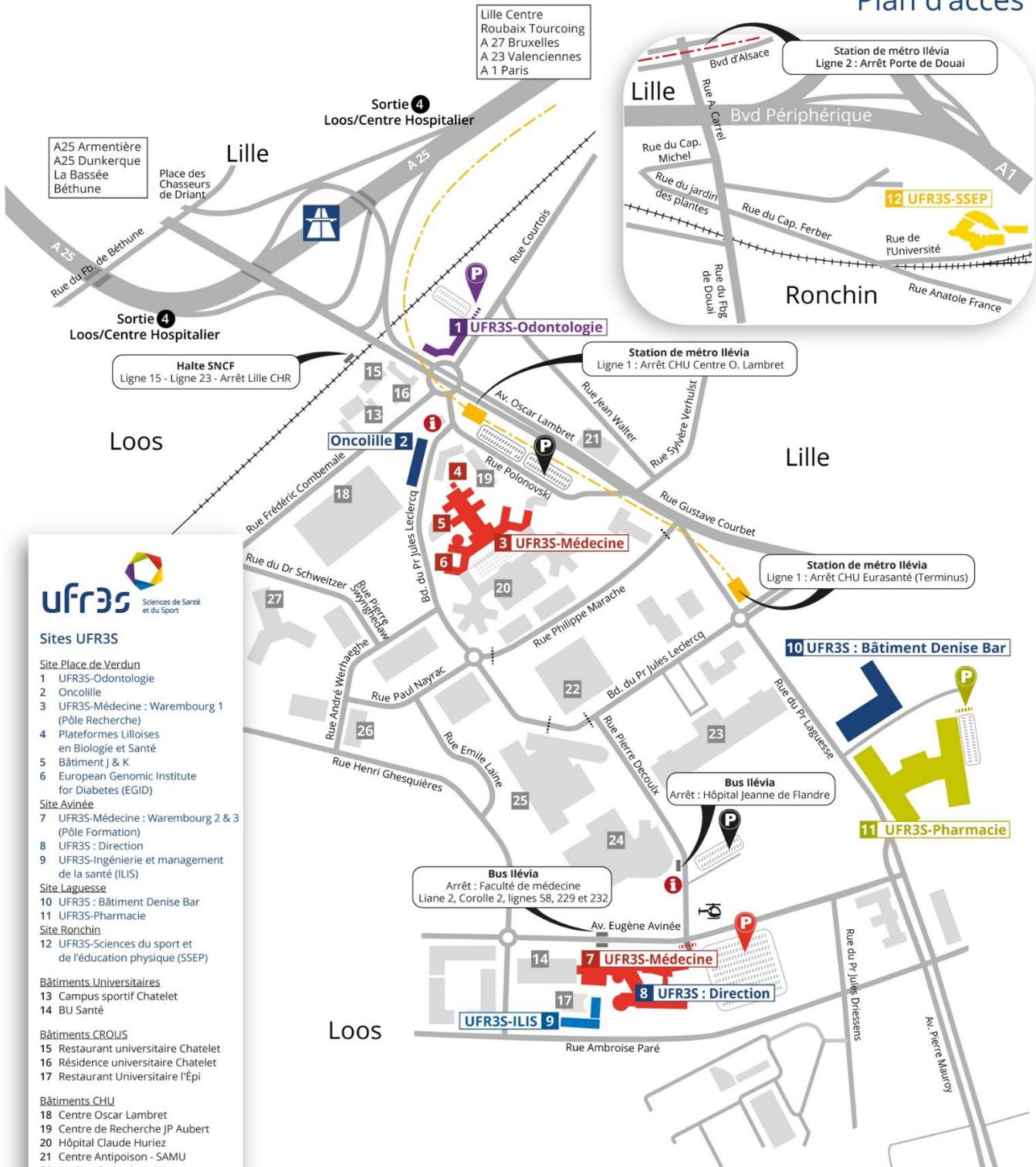
Pr Steve Lancel,
Assesseur PASS/LAS

1- Vos interlocuteurs

<u>DOYEN DE L'UFR3S</u> Professeur Dominique LACROIX	
<u>ASSESEUR</u> Professeur Steve LANCEL	
<u>RESPONSABLE DE LA SCOLARITE</u> Magali LANCE	<u>RESPONSABLE ADJOINT DU PASS LAS</u>
<u>Accueil Scolarité</u> Tél : 03 20 97 42 49 <i>Horaires d'ouverture : 08h00-12h15 / 13h30-16h15</i>	
<u>Secrétariat PASS et LAS</u> Tél : 03 20 62 76 66 Tél : 03 20 62 76 36 Tél : 03 20 62 76 52 <i>Horaires d'ouverture au public :</i> <i>Du lundi au vendredi 08h30-12H00 / 13h30-16h30</i> <i>Fermé le mercredi</i> PASS : pass@univ-lille.fr	
<u>Opérateurs audiovisuels</u> RESPONSABLE : Gary HEQUET Thomas BOISMAIN Thierry DELATTRE	

2- Se rendre à la Faculté de médecine

Plan d'accès



- ufr3s** Sciences de Santé et du Sport
- Sites UFR3S**
- Site Place de Verdun
 - 1 UFR3S-Odontologie
 - 2 Oncolille
 - 3 UFR3S-Médecine : Warembourg 1 (Pôle Recherche)
 - 4 Plateformes Lilloises en Biologie et Santé
 - 5 Bâtiment J & K
 - 6 European Genomic Institute for Diabetes (EGID)
 - Site Avinée
 - 7 UFR3S-Médecine : Warembourg 2 & 3 (Pôle Formation)
 - 8 UFR3S : Direction
 - 9 UFR3S-Ingénierie et management de la santé (ILIS)
 - Site Laguesse
 - 10 UFR3S : Bâtiment Denise Bar
 - 11 UFR3S-Pharmacie
 - Site Ronchin
 - 12 UFR3S-Sciences du sport et de l'éducation physique (SSEP)
- Bâtiments Universitaires**
- 13 Campus sportif Chatelet
 - 14 BU Santé
- Bâtiments CROUS**
- 15 Restaurant universitaire Chatelet
 - 16 Résidence universitaire Chatelet
 - 17 Restaurant Universitaire l'Épi
- Bâtiments CHU**
- 18 Centre Oscar Lambret
 - 19 Centre de Recherche JP Aubert
 - 20 Hôpital Claude Huriez
 - 21 Centre Antipoison - SAMU
 - 22 Institut Coeur-Poumon
 - 23 Hôpital Albert Calmette
 - 24 Hôpital Jeanne de Flandre
 - 25 Hôpital Roger Salengro
 - 26 Institut de Médecine Légale (IML)
 - 27 Institut Gernez Rieux

Légende

- Point info / Plan CHU
- Parking visiteurs payant (PR)
- Parking étudiants des départements Avec contrôle d'accès
- Ligne de Métro (Ligne 1)
- Ligne de Métro (Ligne 2)
- Ligne Ter/SNCF (Lignes 15 et 23)

3- Organisation générale

Ce document est un extrait du règlement des études de PASS. Nous vous conseillons de vous y reporter pour votre parfaite information.

Le Parcours Spécifique Santé (PASS) permet l'accès à 4 filières de santé : médecine, pharmacie, odontologie, et maïeutique. Les principaux éléments d'organisation générale sont définis par l'arrêté du 4 novembre 2019, publié au Journal Officiel le 5 novembre 2019.

Par convention avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du Nord de la France (IFMK-NF), le PASS peut permettre d'accéder aux études de masso-kinésithérapie, dans la limite des places disponibles.

La formation est structurée en 2 semestres. Chaque semestre est organisé en plusieurs Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) dont la validation permet l'obtention de 30 ECTS par semestre. Les BCC et unités d'enseignement (UE) articulent, de façon intégrée, des cours magistraux (CM) et pour certaines d'entre-elles des séances de travaux dirigés (TD).

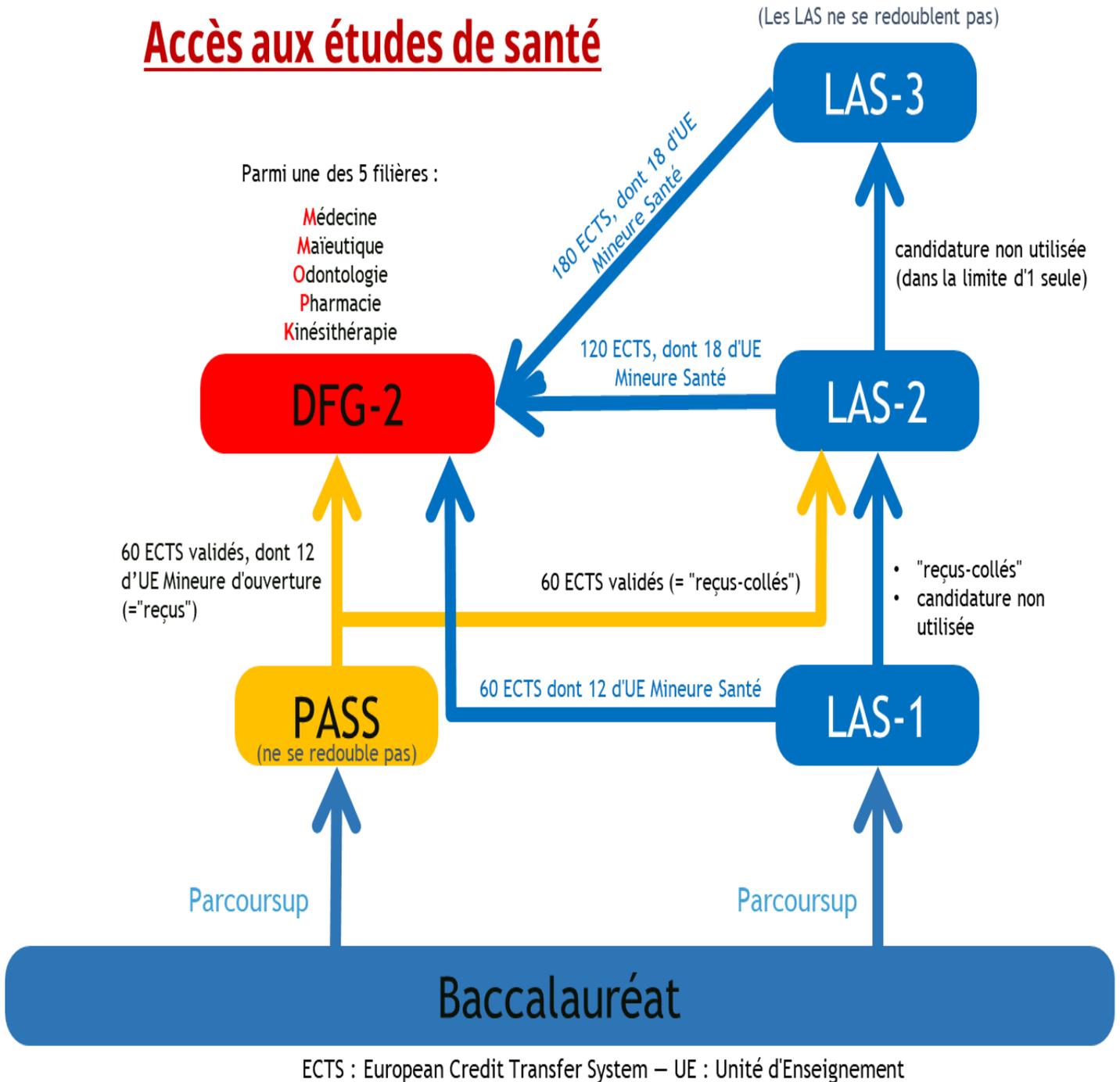
Une partie du programme est commun à l'ensemble des 5 filières, il s'agit du BCC-1 (24 ECTS) rassemblant des UE socle. Il s'y ajoute le BCC-2 (15 ECTS), rassemblant des UE d'approfondissement communes à 2 filières au moins, et le BCC-3, rassemblant des UE cœur de métier, propres à chaque filière de santé (9 ECTS pour chaque filière). Le reste du programme est composé du BCC-4 (12 ECTS) composé d'UE d'ouverture, dont l'enseignement est dispensé par l'une des licences partenaires au sein de l'Université de Lille, et dont l'objectif est de faciliter la réorientation en L2.

Les UE socle sont enseignées durant le premier semestre. Les UE d'approfondissement et cœur de métier sont enseignées au second semestre. Les UE d'ouverture sont réparties sur les 2 semestres.



4- Organisation des enseignements

Accès aux études de santé



Lors de l'inscription administrative vous êtes répartis en groupe de TD, votre n° de groupe vous sera communiqué à la rentrée. Vous devez **toujours** être en possession de votre carte d'étudiant (« carte CMS »). Elle permet de : vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, payer vos repas, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélos, aux casiers, etc.

Organisation des cours magistraux (CM)

Les cours magistraux auront lieu du lundi au jeudi le matin.

Rotation dans les amphithéâtres

Vous êtes répartis dans différents amphithéâtres selon un **système de rotation toutes les 2 semaines**.

- ✦ **Aucun changement de groupe n'est autorisé** : vous devez respecter l'amphithéâtre qui vous est attribué.
- 📅 Votre affectation est consultable sur moodle : ent.univ-lille.fr
- 🎓 **Étudiants en situation de handicap** : des places spécifiques peuvent être attribuées, après validation par le médecin du SSE (voir page 12).

📁 Accès aux amphis

- Contrôle par **badge électronique obligatoire** à chaque **demi-journée**
- Présentez votre **carte étudiante CMS**
 - 🚫 Sans carte, l'entrée et la participation aux cours sont refusées

📄 À retenir

✦ Ce qu'il faut faire

- + Vérifier régulièrement votre amphithéâtre
- + Badger matin et après-midi avec la CMS
- + Respecter la rotation des amphis

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- ✗ Demander un changement de groupe
- ✗ Oublier votre carte étudiante
- ✗ Vous installer ailleurs que prévu

Organisation des travaux dirigés (TD)

L'objectif des Travaux Dirigés est d'**approfondir et mettre en application les notions abordées pendant les cours magistraux**. Vous choisissez votre groupe de TD sur moodle.

La présence en TD est obligatoire. Le respect du groupe de TD peut faire l'objet d'un contrôle.



Inscription pédagogique dans les différentes filières

📄 À retenir

- 📅 **Séminaire** : 27–31 octobre 2025
- ☑ **Choix des filières et UE obligatoire** après le séminaire
- 🌐 **Inscription en ligne sur l'ENT** : <http://ent.univ-lille.fr>
- ⚠ **Pas d'affectation sans inscription préalable**
- 📅 **Fin des inscriptions** : 28 novembre 2025
- 🎓 **1 seule filière incluse dans les 60 ECTS** ; autres possibles en **UE hors cursus**

5- Discipline

Vous êtes tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté.

Il est **strictement interdit de prendre des photos ou vidéos** pendant les cours et les TD. Toute infraction peut entraîner des **sanctions disciplinaires**.

Les **amphithéâtres sont placés sous vidéosurveillance**.

La **revente de cours** est formellement interdite : les contenus diffusés relèvent de la **propriété intellectuelle des enseignants**.

À retenir

-  **Photos/vidéos interdites** pendant les cours et TD
-  **Sanctions disciplinaires** en cas d'infraction
-  **Vidéosurveillance active** dans tous les amphithéâtres
-  **Revente de cours interdite**
-  Les cours sont la **propriété de l'enseignant**

Accès dans les locaux de l'UFR3S

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade. Au début de chaque cours, vous devez systématiquement badger et présenter votre carte d'étudiant aux vigiles.

Respect des locaux et des matériels :

À retenir

-  **Interdiction de fumer ou vapoter** dans les locaux et sur le parvis
-  **Pas de nourriture ni boisson** dans les salles et amphithéâtres
-  **Déchets dans les poubelles**, pas sur les tables ou le sol – respect du tri sélectif
-  **Pelouses non accessibles**, surtout près de Jeanne de Flandre
-  **Respect du mobilier** : dégradations interdites

Parking à vélos

Un parking à vélos de 200 places est situé à côté du pôle formation. Pour sécuriser votre vélo, il est recommandé d'utiliser des antivols rigides en **U** (similaires à ceux utilisés pour les motos).

6- Modalités de validation du PASS

Pour valider l'année de PASS, l'étudiant doit **obtenir 60 ECTS**.

Les **Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC)** ne se **compensent pas entre eux**. En revanche, **au sein d'un même BCC**, les notes des **Unités d'Enseignement (UE)** peuvent se compenser **automatiquement**, à condition d'atteindre un **seuil fixé par le jury**. Si une note est inférieure à ce seuil, une **délibération** peut être envisagée.

Chaque **note d'UE** correspond à la **moyenne non pondérée** des notes obtenues dans ses enseignements constitutifs, qui se **compensent automatiquement entre eux**.

- Le **BCC-2** est validé si **toutes les UE** liées au **choix de filière** sont validées.
- Le **BCC-3** est validé dès qu'**au moins une UE** parmi les **5 proposées** est acquise.

⚠ **Attention : l'année de PASS ne peut pas être redoublée.**

📄 À retenir

- 🎯 **60 ECTS requis** pour valider l'année
- 🚫 **Pas de compensation entre BCC**
- ✅ **Compensation possible entre UE** d'un même BCC si les notes atteignent un **seuil défini par le jury**
- 📊 **Notes d'UE = moyenne non pondérée** des enseignements constitutifs
- ✓ **Validation du BCC-2** = toutes les UE de la filière choisie sont validées
- ✓ **Validation du BCC-3** = au moins **1 UE** validée sur les 5 proposées
- ⚠ **PASS = non redoublable**

7- Tutorat

Le tutorat PASS est mis en place par l'**association ATLAS** (Association du Tutorat Lillois pour l'Accès en études de Santé), en partenariat avec l'**UFR3S – Université de Lille**

Les séances sont **encadrées par des étudiants en années supérieures**, sélectionnés par les enseignants. Ce tutorat vise à :

- **Apporter un soutien méthodologique** : gestion du temps, prise de notes, organisation des révisions
- **Fournir des outils pratiques** : moyens mnémotechniques, entraînements aux QCM et questions rédactionnelles
- **Revoir les cours** : résumés, applications concrètes, QCM conçus par les tuteurs, corrigés par les enseignants
- **Préparer les examens** avec des conseils ciblés et des astuces pour optimiser sa réussite

L'inscription au tutorat donne également accès à la **plateforme numérique CoRPUS** : <https://corpus.u-hdf.fr>

Cette plateforme propose :

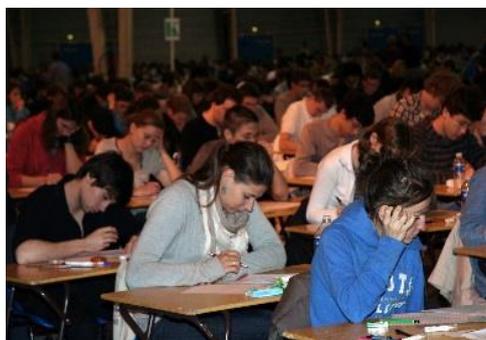
- Une **remise à niveau** des notions de lycée
- Des **méthodes de travail universitaire**
- Un **kit d'orientation** pour choisir sa filière
- Des **supports de préparation aux oraux MEM...**

8- Organisation des épreuves écrites terminales

Organisation Générale des Epreuves Terminales

Les examens se dérouleront en deux parties, à **Gayant Expo (Douai, 59)** :

- **BCC-1** : mardi 9 et mercredi 10 décembre 2025
- **BCC-2 et BCC-3** : mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 mai 2026



Convocation

Le calendrier des épreuves est communiqué par un affichage qui tient lieu de convocation. L'absence à une épreuve entraîne la note zéro pour l'épreuve concernée.

Discipline des épreuves

Pendant les examens, les objets suivants sont **formellement interdits** :

- 📡 **Appareils de transmission d'information** (téléphones, talkie-walkie, etc.)
- 🎧 **Appareils audio** (baladeurs, casques, oreillettes)
- 🕒 **Montres**, y compris non connectées
- 📄 **Documents personnels**
- 🧮 **Calculatrices** ou tout **dispositif électronique**

À l'entrée de la salle, et sur instruction du responsable, les candidats doivent **déposer leurs effets personnels** (sacs, téléphones éteints, etc.) à l'endroit désigné. **Seul le matériel autorisé pour l'épreuve** peut être conservé.

⚠️ Toute tenue ou accessoire **rendant l'identification difficile** ou **permettant une fraude** entraînera un contrôle. En cas de refus, un **procès-verbal** sera établi et des **sanctions disciplinaires** pourront s'appliquer.

👉 Les **oreilles doivent rester dégagées** durant toute la durée de l'épreuve.
Aucune communication n'est autorisée pendant l'épreuve.

9- Procédure d'admission dans les études de santé

Epreuves d'admission de premier groupe

Principes généraux

Les épreuves de premier groupe sont définies par les examens terminaux théoriques et, le cas échéant, par les épreuves de contrôle continu de la session initiale des BBC 1, 2 et 3 de PASS. Chaque UE est alors pondérée d'un coefficient détaillé dans les tableaux présentés précédemment pour le calcul de la moyenne des épreuves de premier groupe.

La présentation à la phase d'admission en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie est soumise à la **validation des 60 ECTS de la filière souhaitée lors de la session initiale (validation des 4 BCC de PASS)**.

Phase d'admission

Modalités à consulter dans le règlement de études.

Epreuves d'admission de second groupe

Principes généraux

Les étudiants ayant obtenu un rang de classement inférieur au seuil minimal défini à l'issue des épreuves de premier groupe, mais supérieure à un seuil minimal défini par le jury doivent se présenter aux épreuves d'admission du second groupe. Se présenter aux épreuves d'admission de second groupe vaut renoncement à une admission directe obtenue à l'issue des épreuves de premier groupe.

A l'Université de Lille, les épreuves de second groupe d'admission dans les études de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et masso kinésithérapie se composent d'au moins deux Mini-Entretiens Multiples (MEM). Ces épreuves sont identiques pour les étudiants de PASS et de L-AS. Le groupe ne connaît ni le portail ou parcours d'origine de l'étudiant (PASS ou L-AS), ni ses souhaits de filières en santé.

Les MEM correspondent à des épreuves orales de 10 minutes, correspondant chacune à un type d'exercice différent. L'objectif est d'évaluer des compétences pertinentes pour exercer un métier de santé et différentes de celles qui ont été évaluées par les épreuves écrites de premier groupe.

Phase d'admission

Modalités à consulter dans le règlement de études.

10- Obligations vaccinales à l'entrée des études médicales

Pour effectuer le stage de fin de PASS et entrer en 2ème année des études de santé, tout étudiant doit impérativement :

- Réaliser un test à la tuberculine
- Se vacciner ou être à jour du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- Se vacciner ou être à jour du vaccin contre l'hépatite B :

- **3 injections du vaccin hépatite B (sur le schéma classique : J0, M1 ou M2, M6)**
- **fournir une preuve de votre immunité vaccinale (Sérologie avec dosage des Ac anti Hbs)**



Tous les étudiants doivent obligatoirement fournir, **après les épreuves de décembre et avant la dernière semaine de février 2026**, un **certificat médical attestant qu'ils sont à jour de leurs vaccins**.

 Un **formulaire à faire remplir par un médecin** est disponible sur le site du Département de médecine, **rubrique PASS** ainsi que sur moodle.

11- Formation pratique- Stage d'initiation aux soins

Les étudiants déclarés admis à l'issue de la procédure d'admission dans les études de santé sont tenus d'accomplir un stage d'initiation aux soins de 3 semaines minimum pendant l'été.

Pour les étudiants reçus en **médecine ou odontologie**, il s'agit d'un stage hospitalier d'initiation aux soins réalisé sous la responsabilité d'un cadre de santé. Le stage dure au minimum 3 semaines à temps plein (35h/semaine) en juin, en juillet ou en août. Le choix de la période se fait selon le rang de classement par filière.

Période 1 : du 08 juin au 27 juin 2026

Période 2 : du 29 juin au 18 juillet 2026

Période 3 : du 20 juillet au 8 août 2026

Période 4 : du 10 août au 29 août 2026

- Pour les étudiants reçus en **pharmacie**, le stage de découverte du monde du travail, facultatif, se fait de préférence en lien avec la santé (en dehors de l'officine). Il dure 1 mois minimum ; [valeur = 3 ECTS avec le stage d'initiation officinal]. Ce stage doit être validé avant l'entrée en L3 du parcours pharmacie.
- Pour les étudiants reçus en **maïeutique**, il s'agit de deux gardes de 12h (une de jour et une de nuit) encadrées par une sage-femme.

12 - Santé

Etudiants en situation de handicap

BVEH :

Les étudiants ayant un problème de santé nécessitant un aménagement doivent prendre rendez-vous auprès du **BVEH**.

Courriel : bveh.sante@univ-lille.fr

Tel : 33 (0)3.20.96.49.10

<https://ufr3s.univ-lille.fr/vie-de-campus/etudier/amenager>

ACSESS :

L'équipe ACSESS se mobilise pour aider les étudiants face à diverses difficultés :

- **Pédagogiques** : en offrant des conseils et un suivi personnalisé pour améliorer les performances académiques.
- **Psychologiques** : en apportant un soutien face au stress, à l'anxiété, et aux problèmes de santé mentale.
- **Financières** : en guidant les étudiants dans leurs démarches pour obtenir des aides financières.
- **Sociales** : en combattant l'isolement social et en promouvant l'intégration dans la vie universitaire.
- **Prendre un rendez-vous** : <https://ufr3s.univ-lille.fr/acsess-rdv>

<https://ufr3s.univ-lille.fr/vie-de-campus/etre-soutenu/mieux-etre>

SSE :

Le service universitaire de santé étudiante

Courriel : sse@univ-lille.fr

Tel : 03.62.26.93.00

Antenne Pôle formation-UFR3S médecine : bureau E013

<https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/prendre-soin-de-sa-sante/centre-de-sante-etudiant>

13 - Vie quotidienne

Bibliothèque Universitaire Santé Learning Center (SLC)

Inscription

Votre carte CMS vous permet d'emprunter des documents dans toutes les bibliothèques universitaires de l'université de Lille.

Votre inscription est automatique et vos identifiants universitaires vous permettent d'accéder à l'ensemble des services proposés par les bibliothèques universitaires :

- Emprunter, réserver, renouveler...
- Réserver une salle de travail,
- Faire acheminer un document,
- Imprimer, photocopier ...,
- Se connecter,
- Obtenir de l'aide,
- Déposer une thèse ou un mémoire,
- Accéder aux missions d'appui à la recherche scientifique,
- Participer aux actions culturelles.
-

Votre BU

La bibliothèque est située au rez-de-chaussée de l'UFR3S Médecine Warembourg 3 – Pôle Formation. Elle s'étend sur 3 niveaux, chacun dédié à différents espaces de travail et de détente :

- Accueil (rez-de-chaussée)
 - 4 canapés
 - 4 box individuels
 - 2 carrels
 - 1 salle informatique
 - 2 salles de formation
 - 1 espace de reprographie
 - 1 espace détente
 - Le Salon
- Mezzanine
 - 2 box individuels
- Rez-de-jardin
 - 10 canapés
 - 26 box individuels
 - 3 carrels
 - 1 Carré + (espace de travail spécifique)

Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 23h00 – dernière entrée à 21h30
- Les samedi et dimanche de 9h00 à 22h00.

L'équipe des bibliothécaires est à votre disposition pour tout renseignement.

Contactez la BU Santé – Learning Center

Site internet : <http://busante.univ-lille.fr/>

Tél : 03 20 90 77 48 ou 03 20 90 77 73

Twitter : @BULilleDS

Facebook : @BULSante

Les Restaurants Universitaires (RU) gérés par le CROUS.

RU l'Epi

Localisation : A proximité de la Faculté de médecine

Horaires : 11h30 - 13h30 et 18h00 - 20h30

Moyen d'accès : Métro CHU Eurasanté

Pratique : Accessible aux personnes à mobilité réduite

Paielements possibles : Carte-bleue ou IZLY

RU Chatelet

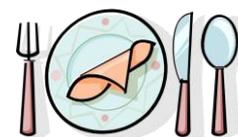
Localisation : A proximité de la Faculté de Chirurgie Dentaire

Horaires : 11h30 - 13h30

Moyen d'accès : Metro CHU-Centre Oscar Lambret

Pratique : Accessible aux personnes à mobilité réduite

Paielements possibles : Carte-bleue ou IZLY



Paielement par Izly – Simple, rapide et sans contact !

Izly est un service de paielement mobile proposé par le CROUS. Il permet de **payer, recevoir ou transférer de l'argent** depuis votre smartphone ou votre carte étudiante.

◆ **Comment payer avec votre smartphone ?**

1. Ouvrez l'application **Izly**
2. Cliquez sur « **Payer** »
3. Générez un **QR code**
4. Présentez-le devant le **lecteur de caisse** au CROUS

◆ **Options :**

Utilisez votre **carte étudiante CMS** en mode **sans contact**

 En savoir plus : www.izly.fr

Cafétéria du Pôle Formation – bâtiment Warembourg 2

Située dans le bâtiment principal, elle est **ouverte** :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h

Le vendredi de 8h30 à 14h

Elle propose :

-  **Distributeurs** de boissons chaudes et froides
-  **Relais H** : formules chaudes & froides (salades, pâtes, pizzas, sandwichs...)
-  En-cas sucrés et salés, sandwichs

 Des **micro-ondes en libre accès** sont à votre disposition pour réchauffer vos repas maison + fontaines à eau.

Cafétéria – Bâtiment Warembourg 3

Ce nouvel espace propose :

→ Distributeurs, espace repas, micro-ondes accessibles à tous



✔️ Recommandations utiles

- 📧 **Consultez régulièrement votre boîte mail étudiante** via l'ENT (*Zimbra*).
- 📧 **Utilisez uniquement votre adresse mail étudiante** pour contacter les services de l'université.
- 🔍 Avant de contacter le **secrétariat PASS**, vérifiez si l'information est déjà disponible :
 - Dans ce livret
 - Sur **Moodle** → PASS > Informations générales – Secrétariat
 - Ou dans votre boîte mail étudiante
- 📅 **Notez les dates importantes** (examens, inscriptions, remise de documents, etc.)

🌐 ENT (Espace Numérique de Travail)

🔗 <https://ent.univ-lille.fr/>

Depuis l'ENT, vous pouvez :

- 👤 Vérifier vos **informations personnelles** (état civil, adresses)
- 🗝️ Gérer votre **identité numérique**
- 📖 Consulter vos **inscriptions administratives** et pédagogiques (UE, filières)
- 🖨️ **Imprimer votre certificat de scolarité**
- 📊 Consulter vos **notes et résultats** (après validation par le jury)

📘 Espace pédagogique – Moodle

🔗 <https://moodle.univ-lille.fr/>

(Parcours : *Université de Lille > UFR3S Médecine > Études Médicales > PASS*)

📶 Accès au Wi-Fi – Réseau EDUROAM

Pour vous connecter :

- Identifiant : **votre adresse étudiante @etu.univ-lille.fr**
- Mot de passe : **mot de passe ENT**

🔗 Infos complémentaires : <https://dsi.univ-lille.fr/les-besoins>

 **UFR3S – Pôle Formation Santé**

 Campus Santé, Bâtiment Warembourg 2
59045 Lille Cedex

 medecine.univ-lille.fr

 **Liens utiles**

- CROUS : www.crous-lille.fr
 - Izly : www.izly.fr
- CoRPUS : corpus.u-hdf.fr
- Tutorat ATLAS : tutorat-pass@univ-lille.fr

Urgences

- SAMU : **15**
- Police : **17**
- Pompiers : **18**
- Numéro européen : **112**
- Par SMS : **114**

Urgences Médicales

- Urgences CHU Lille Standard : **03 20 44 59 62**
 - Urgences Saint Vincent : **03 20 87 45 09**
 - SOS médecins : **0826 46 91 91**
 - Centre Antipoison : **0800 59 59 59**

Urgences Psy

- Trouver un CMP proche de chez vous : <https://www.epsm-lille-metropole.fr/>

Si vous vous sentez mal, si vous avez des idées suicidaires

- Numéro national de prévention du suicide : **31 14** - <https://3114.fr>
 - Ilôt Psy : **03 20 78 22 22**
- Urgences Fontan : **03 20 44 42 15** - <https://www.chu-lille.fr/>

 **Bienvenue à l'UFR3S, et bonne année universitaire à tous !**
"Rigueur, bienveillance, autonomie et engagement : à vous de jouer."